

Envoyé en préfecture le 31/07/2020

Reçu en préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020

SLO

2020-72 ADMINISTRATION GENERALE/ DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FONCIERE DE HAUTE-SAVOIE ID : 074-247400112-20200730-D_2020_72-DE



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 30 JUILLET 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni au siège de la CCPC - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS *procuration*

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY, M. Claude ANTONIELLO, Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Jean PALLUD, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET, M. Christian BUNZ

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRI

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 28 Absents : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc BOUCHET

Date d'affichage : 31 JUIL. 2020

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FONCIERE DE HAUTE-SAVOIE

DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FONCIERE DE HAUTE-SAVOIE

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les articles 98 et suivants de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 relative à la simplification et à l'amélioration de qualité du droit,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL-BCLB-2019-0024 du 30 avril 2019 approuvant la convention constitutive du groupement d'intérêt public « la foncière de Haute-Savoie »

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public « la foncière de Haute-Savoie »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-259 du 24 septembre 2019 portant agrément du groupement d'intérêt public « la foncière de Haute-Savoie » en tant qu'organisme de foncier solidaire,

Vu le renouvellement des conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,

Monsieur le Président expose que la Foncière est un organisme de foncier solidaire qui mutualise les moyens pour constituer un patrimoine public pérenne mobilisé au profit des projets décidés par les collectivités. Il permet notamment de conclure avec des particuliers, sous conditions de revenus et en fonction des caractéristiques du territoire, des baux réels solidaires, facilitant la dissociation de la propriété du sol et de l'immeuble.

La Foncière est un outil de gestion et de valorisation du patrimoine public. Le coût d'acquisition du patrimoine de La Foncière 74 est réparti entre les membres intéressés. L'impact budgétaire est minimisé pour les collectivités. Le patrimoine constitué supporte les projets d'aménagement.

Elle est un outil de gestion de patrimoine garantissant ainsi la mobilisation efficace du foncier dont elle est propriétaire au bénéfice de projets d'aménagements impulsés par la collectivité.

L'action de La Foncière 74 est dictée par les besoins du territoire et libère les collectivités des contraintes liées à la propriété.

Monsieur le Président explique qu'en vertu des statuts de cette dernière, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles est représentée au sein de cet organisme par **2 DELEGUES TITULAIRES ET 2 DELEGUES SUPPLEANTS** (des derniers ne siègent qu'en cas d'absence des titulaires qu'ils remplissent).

2020-72 ADMINISTRATION GENERALE/ DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FONCIERE DE HAUTE-SAVOIE

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

➔ **DESIGNE** pour représenter la Communauté de Communes au sein de l'Assemblée générale de « la Foncière de Haute-Savoie » :

Titulaires	Suppléants
Mme Claire MEGARD	Mme Julie MONTCOUQUIOL
M. Claude ANTONIELLO	Mme Charlotte BOETTNER

Acte certifié exécutoire le : 31 JUIL. 2020
Le Président
Xavier BRAND

